#  2.1.2 - • Etudes de Projet / Assistance Contrats de Travaux

## Objectif des missions

Missions économiques en maîtrise d’œuvre en phases Etudes de Projet / Assistance Contrats de Travaux

Savoir analyser et estimer les projets des concepteurs afin de proposer des simulations technico-économiques et assurer la synthèse tous corps d’état pour respecter l’enveloppe budgétaire du projet du maître d’ouvrage.

Elaborer les documents nécessaires à la consultation des entreprises et aboutir à la passation des contrats de travaux.

Pour mémoire : La mention OPQTECC « Pratique du droit à titre accessoire » (ou titre équivalent) est requise dans les cas où le postulant produit des pièces contractuelles (AE/CCAP, RC, …).

## Capacités du postulant à la qualification /certification OPQTECC et livrables correspondants contrôlés par l’instructeur /examinateur

Nombre de dossiers pour un :

* Qualifié : 2
* Certifié  : 3

**Livrables**: Pièces à fournir dans les dossiers.

Les compétences doivent être identifiables par l’instructeur dans chacun des dossiers présentés.

## **Contrats** signés (qualification) ou attestation d’employeur (certification) relatifs aux dossiers présentés en cours ou achevés depuis moins de 6 ans. Cadre à compléter

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| NOM du postulant : ……………………………………… | Date de la demande initiale 2.1.2 : ……… | **2.1.2** |
| CAPACITESDOMAINES A COUVRIR | Cocher dans les colonnes les pièces fournies pour chaque projet présenté (livrables) | Observationset validation OPQTECC |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| • Etudes de Projet / Etudes d’exécution (quantitatifs)/ Assistance de Contrats de travaux | Dossier 1 | Dossier 2 | Dossier 3 | Dossier 4 | Obligatoire pour un :Qualifié dans 2 dossiersCertifié dans 3 dossiers |
| * Traduction dans un document descriptif (CCTP) des prestations à réaliser et des obligations de résultat à garantir par la ou les entreprises suivant éléments fournis par les concepteurs architecturaux et techniques, correspondant à ceux préalablement arrêtés pour l'établissement de l'estimation définitive de la phase APD,
* Etablissement du coût prévisionnel des travaux décomposés en éléments techniquement homogènes par lots ou corps d'état et synthèse permettant de garantir la cohérence économique du projet,
* Elaboration du ou des cadres de décomposition du prix global et forfaitaire (CDPGF),
* Analyse et contrôle des offres. Rapport avec classement des offres suivant les critères préalablement définis par le Maître d'Ouvrage. Synthèse en vue du choix de la ou des entreprises que le Maître d'Ouvrage chargera de la réalisation,
 |  |  |  |  |  |